



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME VILLE DE MENTON

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

RÉUNION PUBLIQUE // 14 FÉVRIER 2024



LES ÉTAPES DU PLU



Nous en sommes là

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD



LES DÉFIS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES





- Orientation 1 : Confirmer l'identité paysagère et environnementale de Menton
 - *Thématique : Paysage*
 - *Thématiques : Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation et remise en bon état des continuités écologiques*
- Orientation 2 : Maîtriser le développement urbain et préserver les équilibres du territoire
 - *Thématiques : Aménagement du territoire et urbanisme*
 - Habitat*
 - Réseaux d'énergie*
- Orientation 3 : Développer l'économie locale pour une vie communale dynamique et attractive
 - *Thématiques : Équipement commercial, de services et d'artisanat*
 - Développement touristique*
 - Équipements*
 - Activités agricoles*
- Orientation 4 : Garantir une mobilité durable et raisonnée
 - *Thématiques : Transports et déplacements*
 - Développement des télécommunications numériques*
- Orientation 5 : Fixer les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Un document
cadre qui révèle le
projet communal à
l'horizon 2035




CONFIRMER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DE MENTON





PRÉSERVER LE GRAND CADRE PAYSAGER NATUREL

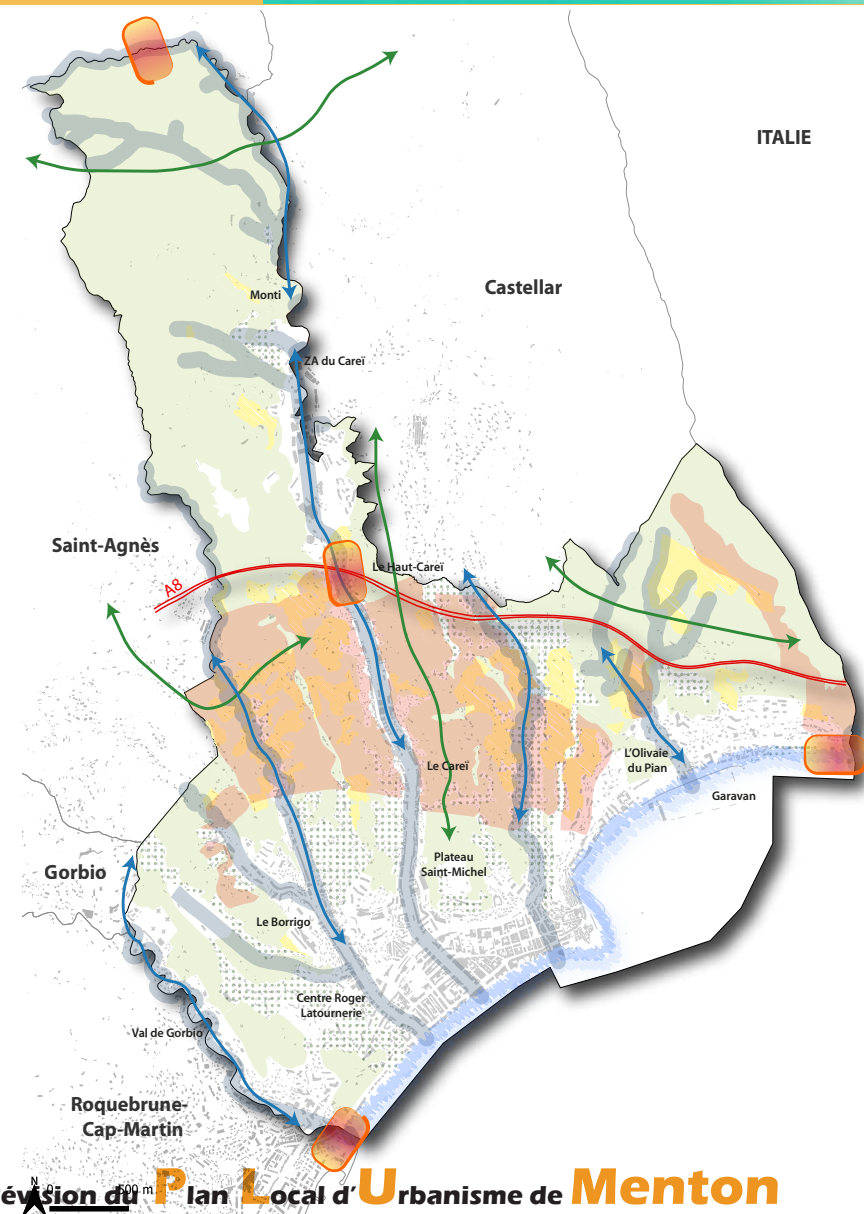
-  → Protéger le patrimoine naturel et paysager de Menton de toute nouvelle urbanisation .
-  → Préserver le caractère paysager des côteaux qui surplombent la ville et les vallons structurants de Menton : le Careï, le Borrigo, le Val de Gorbio.
-  → Requalifier l'ensemble du littoral, depuis Roquebrune-Cap-Martin jusqu'à la frontière italienne
-  → Valoriser les entrées de ville

PROTÉGER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

-  → Protéger la richesse écologique de Menton à travers la mise en valeur de la trame verte et bleue
-  → Protéger la richesse écologique de Menton à travers la mise en valeur de la trame verte et bleue
-  → Préserver les espaces dédiés aux activités agricoles

CONCEVOIR UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AUX RISQUES NATURELS

-  → Préserver les axes des vallons et écoulements naturels
-  → Aménager le territoire en tenant compte des aléas forts



MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE



PRENDRE EN COMPTE LES ESPACES URBANISÉS SENSIBLES DE LA DTA DANS LES RÉFLEXIONS URBAINES

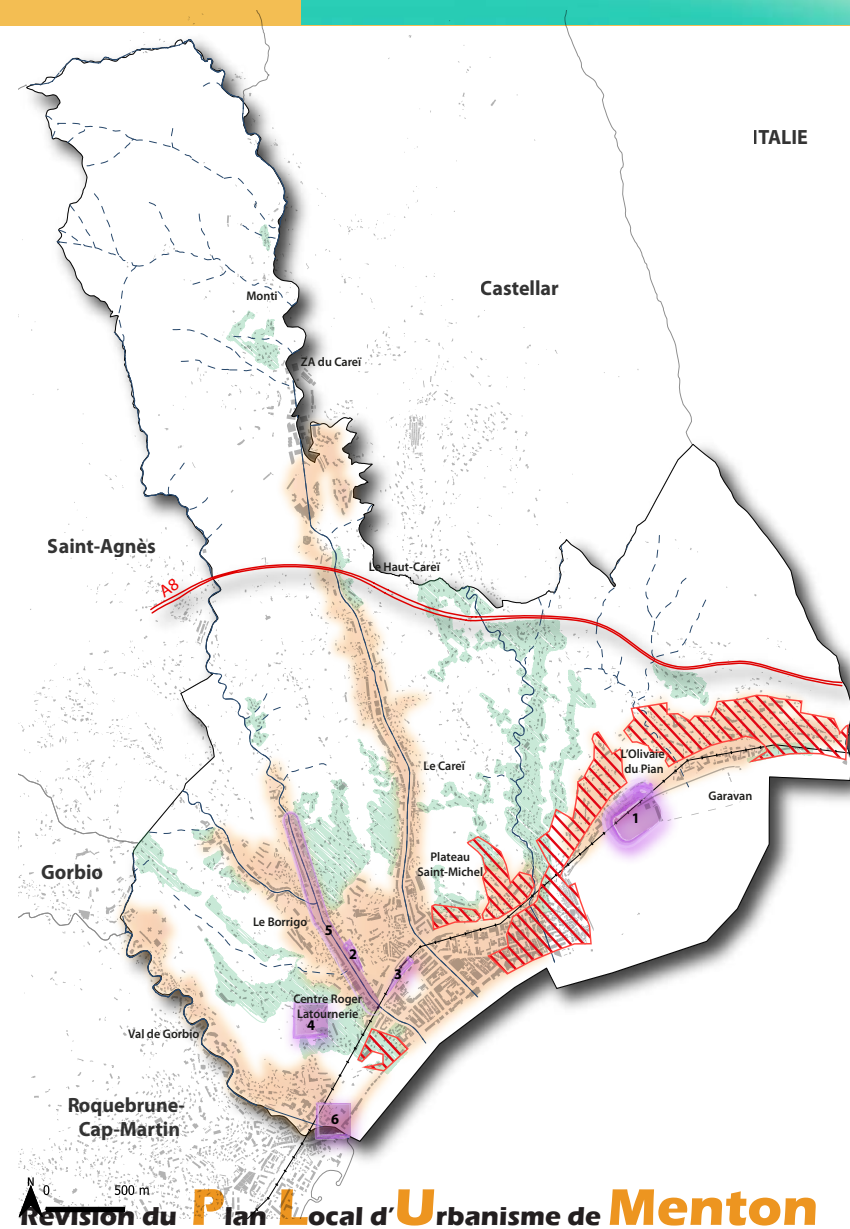
ENGAGER UNE RÉFLEXION URBAINE SUR LES ESPACES À ENJEUX EN MUTATION ET STRATÉGIQUES POUR MENTON AFIN D'ENGAGER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

- 1- Mettre en oeuvre le projet de valorisation paysagère et urbaine du secteur Rondelli
- 2- Accompagner la mutation du secteur des Soeurs Munet
- 3- Requalifier les abords de la Gare Menton-ville et créer un parc de stationnement souterrain
- 4- Permettre un aménagement à vocation mixte (habitat, services, équipements et tourisme) de l'ancien centre de vacances Roger Latournerie
- 5- Inscrire la requalification du vallon du Borrigo
- 6- Poursuivre la structuration du quartier de Carnolès

1

SAISIR LES OPPORTUNITÉS FONCIÈRES RÉSIDUELLES EN MILIEU URBAIN POUR STRUCTURER ET CONSTITUER DES QUARTIERS DE VIE ET DIVERSIFIER L'OFFRE EN LOGEMENTS

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ ET DURABLE



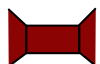
DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE POUR UNE VIE COMMUNALE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE



MAINTENIR ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE MENTON



→ Poursuivre les actions de requalification et de revitalisation économique de Rondelli, Port Laurenti



→ Développer les activités maritimes en lien avec le sanctuaire Pélagos

RENFORCER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE LOCAL



→ Accompagner le développement des filières du citron de Menton



→ Accroître la capacité d'accueil d'hébergement touristique actuelle en créant notamment un hôtel Haut de gamme à Garavan-Hambury, hôtel Latournerie, ...



→ Pérenniser les sports de nature

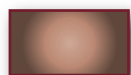
RENFORCER LA FONCTION COMMERCIALE, DE SERVICE, ARTISANALE DE LA COMMUNE



→ Renforce voir créer de petits pôles commerciaux le long des axes structurants



→ Protéger les linéaires commerciaux, de services et d'artisanat notamment dans le centre-historique et améliorer leur visibilité.



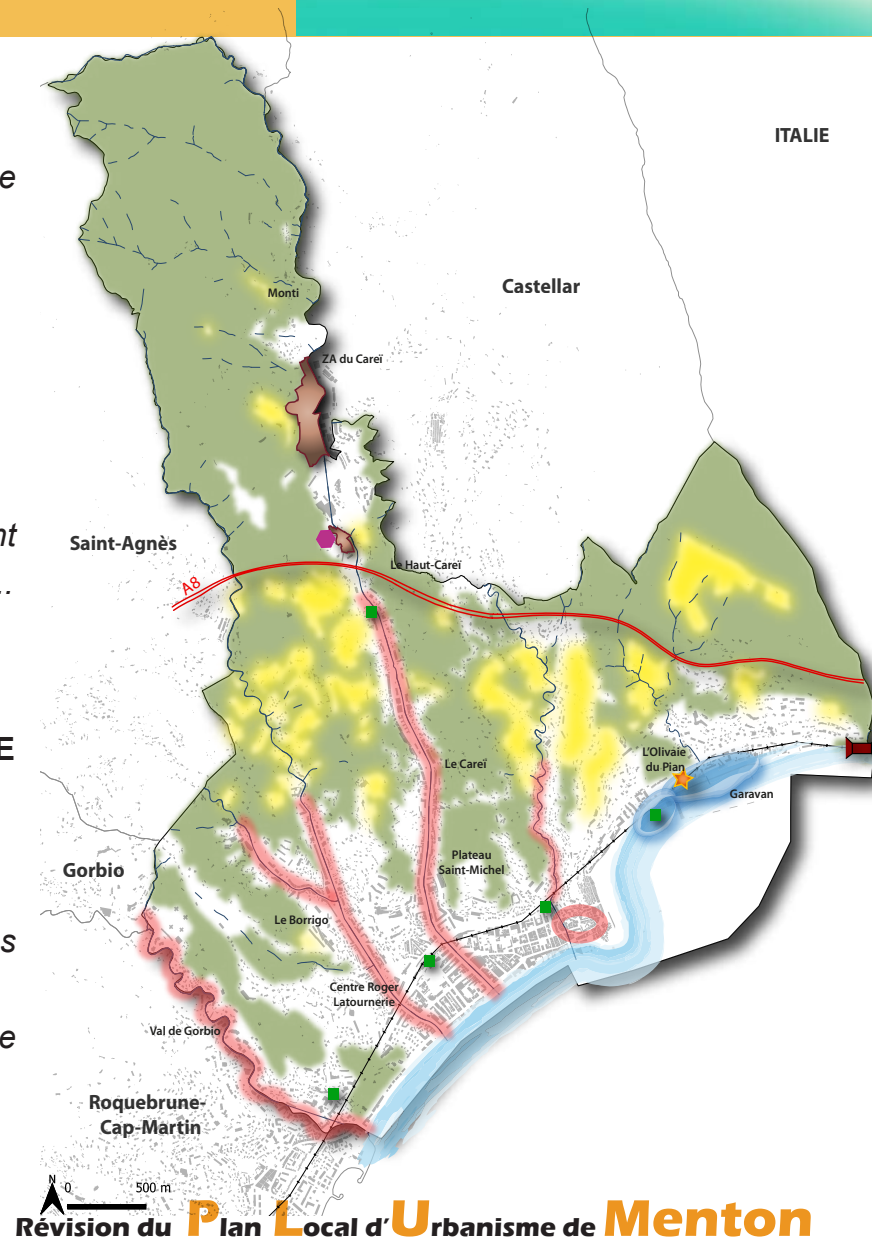
→ Favoriser le développement et la mise en valeur des zones d'activités et de toutes les activités



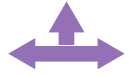
→ Restructurer le pôle commercial en entrée de ville Nord



→ Réaliser les équipements publics pour répondre aux besoins de la population



GARANTIR UNE MOBILITÉ DURABLE ET RAISONNÉE ET UN TERRITOIRE ACCESSIBLE À TOUS



Améliorer les moyens de transports en commun et déployer les mode de déplacements actifs



Maintenir et mettre en valeur les chemins ruraux pour favoriser les déplacements à pied et les liaisons interquartiers



Poursuivre le maillage de pistes cyclables sécurisés le long des axes structurants : notamment le Borrigo et le bord de mer



Réaménager et sécuriser la route des Cabrolles et la route de Gorbio



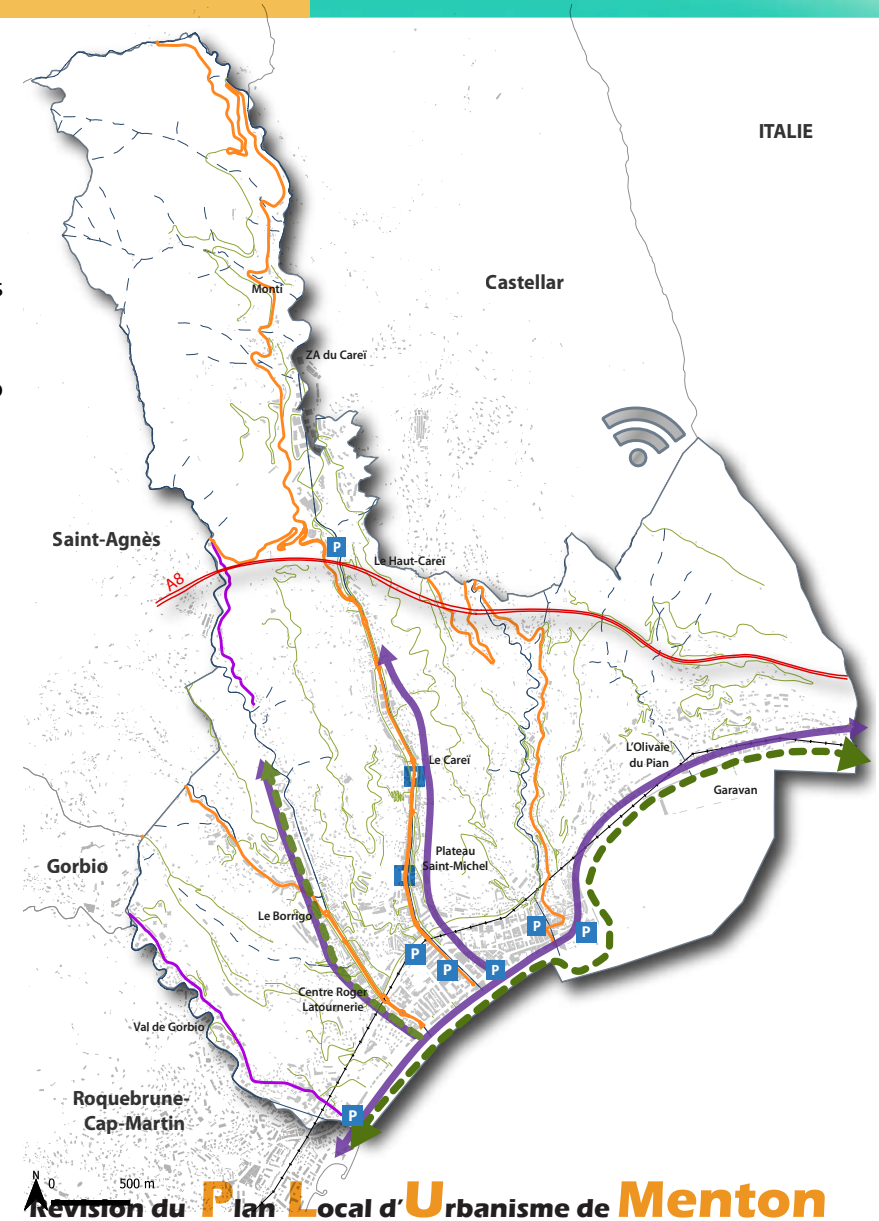
Sécuriser les voies desservant les vallées, en particulier celle du Borrigo



Améliorer l'accessibilité en agissant sur les espaces dédiés au stationnement



Mettre à niveau les réseaux de communication numérique et téléphonique



ITALIE

5

FIXER DES OBJECTIFS DE CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN



REMETTRE EN PERSPECTIVE LES BESOINS COMMUNAUX

A l'horizon 2035 un scénario de développement démographique de 0,75%

résultant d'un équilibre entre les obligations légales liées SRADDET «Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire» et le projet de développement communal.

- **+ 3 639 habitants (243 habts/an)**
- **+ 2060 logements (138 lgts/an)**

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET MAÎTRISÉ

- Répondre aux besoins de la population en matière de logements, équipements et activités économiques ;
- Adapter l'enveloppe urbaine à ces besoins en tenant compte des sensibilités environnementales et paysagères et du niveau d'équipements ;
- Limiter l'étalement urbain sur les coteaux boisés et les quartiers excentrés.

S'INSCRIRE DANS LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

- Réduction de 50% la consommation d'espace à l'horizon 2031 puis atteindre le Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

A l'horizon 2035, la consommation de l'espace sur le territoire de Menton s'élève à environ 11,1 hectares pour répondre aux besoins en logements et équipements.

La commune ouvre à l'urbanisation seulement 1370 m² d'espaces inscrit en zone N dans le PLU antérieur en vigueur.



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME VILLE DE MENTON

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

DURABLES

RÉUNION PUBLIQUE // 14 FÉVRIER 2024

**LA PAROLE
EST À VOUS !**

